



## SUD RENAULT FLINS

Contact : 06 15 91 68 28  
sud.renaultflins@gmail.com



24 septembre 2020

## QUEL AVENIR POUR RENAULT FLINS ?

😞 Chut... Tout se fait en secret. A-t-on raté un épisode ? A-t-on réussi à avoir une autre plateforme ? Mystère. Tous les salariés ont pourtant le droit de connaître la vérité.

La transformation de Flins en un « écosystème », c'est de la poudre de PERLIMPINPIN. La direction nous vend du rêve pour qu'on travaille jusqu'à la fin de la Zoé et qu'on continue à remplir les stocks. Elle sait que si les salariés connaissaient son vrai projet, tout le monde arrêterait de travailler.

Nous ne sommes pas une casse automobile ou des fabricants de casseroles. Nous sommes l'usine RENAULT FLINS, constructeur automobile depuis 1952, et non TEFAL ou la casse de Rosny sur Seine.

### Mardi 29 septembre : Tous à Boulogne

En mai dernier, la direction de Renault a annoncé un plan d'économie qui prévoit des fermetures et des restructurations de sites, 4600 suppressions d'emplois Renault en France et des milliers d'autres parmi les sous-traitants, les fournisseurs et les intérimaires. Dans ce plan, Flins ne serait plus une usine de Carrosserie-Montage et verrait disparaître des milliers d'emplois.

SUD appelle les salariés du groupe et les sous-traitants à ne pas se laisser faire et à se rassembler mardi 29 septembre devant le siège de Renault à Boulogne pour défendre leur emploi. Les syndicats SUD Renault ont aussi proposé aux autres syndicats de se mobiliser tous ensemble le 29.

**RDV mardi 29 septembre à partir de 10h devant le siège de Renault**

13/15 Quai Le Gallo à Boulogne-Billancourt (métro Pont de Sèvres)

**SUD appelle à la grève. Contactez-nous pour venir à Boulogne.**

Un Comité Central Social et Economique (CCSE) se tiendra le 29 septembre, en présence de la direction centrale et de représentants syndicaux. Ce CCSE doit décider de notre avenir. Le seul moyen de stopper cette casse sociale est de nous mobiliser et de nous unir !

## Un salarié de Flins candidat au Conseil d'Administration de Renault



Du 5 au 8 octobre, les 50000 salariés du Groupe Renault France vont élire leurs 3 représentants au Conseil d'Administration.

**Yacin Benboubaker**, ouvrier à Renault Flins, est un des 6 candidats SUD à ces élections, aux côtés de salariés de Cléon, Batilly (Sovab), Guyancourt ou Douai.

**Du 5 au 8 octobre : Votez SUD !**

**Exprimez-vous** aussi en répondant à notre **enquête « Renault et le monde d'après »**.

Scanner le QR Code ou rendez-vous sur :  
[sudrenault.org/enquete-renault-et-le-monde-d-apres](http://sudrenault.org/enquete-renault-et-le-monde-d-apres)



# « Prime faisant fonction »

**Beaucoup de collègues tiennent des postes qui correspondent à un coefficient supérieur au leur.** La direction fait énormément d'économie pendant des années en ne leur donnant aucune « prime faisant fonction », et en ne les mettant même pas dans un « parcours » pour qu'ils obtiennent ce coefficient correspondant au poste qu'ils occupent.

Que ce soit au DLI, au Montage, en Peinture, en Tôlerie, en Emboutissage ou dans d'autres secteurs, la politique est la même partout. Tous les salariés qui occupent un poste au coefficient supérieur devraient toucher la « prime faisant fonction ». Vous trouverez dans la page suivante de ce tract, la fiche S2N qui correspond à cette demande, et qui explique qui y a droit.

**« Le personnel ETAM et APR assurant intégralement le remplacement d'un titulaire de coefficient supérieur pendant une période continue supérieure à un mois :**

⇒ **PRIME FAISANT FONCTION** ⇒

Toute personne tenant un poste supérieur au sien est censée toucher cette prime après 1 mois. Pourtant des collègues tiennent des postes au coefficient supérieur durant des années sans aucune contrepartie. C'est inacceptable !!!

Personne ne dit rien, ou ça se négocie avec les syndicats au cas par cas selon les affinités, alors que cela devrait être la règle partout et pour tous et systématiquement.

A Flins, ce n'est pas la règle qui prime. Mais c'est d'offrir le café ou le thé avec des croissants ou des gâteaux à son chef pour obtenir ses faveurs, ou de lui colporter tout ce qui se passe dans l'atelier, ou d'aller chez lui faire des travaux de peinture ou tondre son gazon. Tout ça pour trouver grâce à ses yeux et pouvoir prétendre à une augmentation. Sinon c'est le parcours du combattant, comme pour certains ou certaines collègues qui sont toujours P1CS.

Tout ça doit changer. Arrêtons de nous laisser manipuler de cette manière.

**Toutes celles et ceux qui occupent un poste qui ne correspond pas à leur coefficient peuvent demander cette prime de la manière suivante :**

- ➔ Découpez la dernière page de ce tract, remplissez votre partie, allez dans le bureau de votre chef et faites-lui remplir sa partie pour qu'il la transmette et qu'il fasse le nécessaire pour que vous touchiez cette « prime faisant fonction ».
- ➔ Faites une photocopie du document signé. Gardez-la et informez vos délégués de l'avancement de votre demande. Si votre chef ou CA vous disent que cette prime n'existe pas, appelez-nous. Nous vous accompagnerons avec grand plaisir.

## Le syndicat SUD Renault Flins fait son chemin...

Le syndicat SUD Renault Flins doit obtenir prochainement un local syndical, pour pouvoir vous recevoir et entendre vos doléances.

Ceux qui souhaitent rejoindre le groupe sont les bienvenus. Tout est à faire, et les prochaines années seront décisives pour notre avenir à Renault Flins.

Si vous ne nous voyez pas circuler dans les bâtiments ou venir à votre rencontre, c'est que SUD n'a qu'un représentant au Montage avec 4h de délégation par mois. Les autres membres du syndicat se situent en Emboutissage, en Tôlerie et au Bâtiment S. Mais ils n'ont pas d'heures de délégation. Du coup, vous ne les verrez qu'à leur poste de travail. Pour SUD, ce n'est que le début. Mais petit à petit et grâce à vous, on avance !

**DEMANDE DE PRIME INDIVIDUELLE POUR EFFORT EXCEPTIONNEL**

**Etablissement industriel ou Filiale industrielle**

Date : .....

Demandeur	
Nom : .....	Fonction : .....
Bénéficiaire	
Nom : .....	Prénom : .....
Matricule : .....	Centre de coût : .....
Fonction : .....	Statut : .....
Ancienneté coefficient : .....	
<p>« LA PRIME INDIVIDUELLE POUR EFFORT EXCEPTIONNEL EST UNE PRIME DE MERITE, ATTRIBUEE EN RECOMPENSE D'UN TRAVAIL EFFECTUE AU DELA DE LA FONCTION TENUE PAR LE BENEFICIAIRE. SON MONTANT N'EST PAS UNE CONTREPARTIE D'HEURES. »</p> <p><b>JUSTIFICATION DE LA DEMANDE</b></p> <p><b>- Fonction tenue par le bénéficiaire :</b> ..... .....</p> <p><b>- Travail effectué au delà de la mission due à la fonction occupée :</b> Description :..... ..... .....</p> <p><b>- Explication détaillée des circonstances exceptionnelles :</b> Description :..... ..... .....</p> <p><b>- Période concernée :</b> Description :..... ..... .....</p> <p><b>Montant demandé</b> .....</p>	



**Règles d'usage du document**

❶

émetteur :  
**Hiérarchique,**

❷

destinataires :  
**Directeur d'établissement ou de Filiale, Chef de SRH, Service Comp&Ben France, Service Paie**

❸

modifications :  
**Toute suppression ou ajout de rubrique sur le présent document est interdite**

❹

conservation :  
**2 ans Hiérarchique, 5 ans Service Paie**

❺

archivage :  
**Non**

Vos données personnelles sont traitées par RENAULT SAS, en sa qualité de responsable de traitement. Elles sont utilisées pour assurer la gestion administrative de votre dossier salarié pendant une durée de deux ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, et d'opposition de ces données, en justifiant d'un motif légitime, ainsi que d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment, en justifiant de votre identité, en nous adressant un email à dpo@renault.com ou un courrier à : Renault SAS, Direction juridique – Délégué à la protection des données, 13/15 quai le Gallo 92100 Boulogne-Billancourt.

**DEMANDE DE PRIME INDIVIDUELLE POUR EFFORT EXCEPTIONNEL**

**Etablissement industriel ou Filiale industrielle**

<b>Nom :</b>	<b>Hiérarchique N+1</b>	<b>Chef de SRH</b>	<b>Directeur d'Etablissement ou Filiale</b>
<b>Signature :</b>			



**Règles d'usage du document**

① émetteur :

**Hiérarchique,**

② destinataires :

**Directeur d'établissement ou de Filiale, Chef de SRH, Service Comp\$Ben France, Service Paie**

③ modifications :

**Toute suppression ou ajout de rubrique sur le présent document est interdite**

④ conservation :

**2 ans Hiérarchique, 5 ans Service Paie**

⑤ archivage :

**Non**

**RAPPEL SUR LES AUTRES MODES DE RECOMPENSE / VALORISATION / REMUNERATION**

- La prise de responsabilité supplémentaire de façon durable, la valorisation du potentiel, la récompense de la performance durable :

**→ PLAN DE PROMOTION**

- La bonne tenue d'un poste CU ne doit pas engendrer une prime exceptionnelle

**→ PRIME ENCADREMENT** (dont le montant est basé sur des indicateurs - grille d'évaluation)

- Le personnel ETAM et APR assurant intégralement le remplacement d'un titulaire de coefficient supérieur pendant une période continue supérieure à un mois :

**→ PRIME FAISANT FONCTION**

- Remboursement d'avance de frais faite par le salarié. La demande est à faire sur un support approprié avec facture justifiant de la dépense engagée

**→ NOTE DE FRAIS**

- Les primes exceptionnelles ne doivent pas être une contrepartie d'heures

**→ HEURES SUPPLEMENTAIRES A DECLARER**